



ACTUALISATION TAXI

Public concerné

- Toute personne possédant une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans

Prérequis

- Être professionnel taxi
Formation obligatoire tous les 5 ans

Nombre de participants

- 6 à 20 stagiaires
- À déterminer si formation intra-entreprise

Durée - Horaires

- 14 H
- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tarifs

- **Tarif** : 310 euros
- **Eligible au CPF**

Dates et lieu de formation Pour 2022

- Date sur demande

Formation proposée à **Châteauroux**

Objectif général

- Actualisation des connaissances pour la pratique de conducteur de taxi.

Objectifs pédagogiques

- Mettre à jour les connaissances relatives aux évolutions législatives et réglementaire applicables aux taxis.

Programme

• Sécurité routière (7 heures)

Connaître les dispositions réglementaires du code de la route, du permis de conduire, les sanctions encourues en cas d'infractions.
Savoir appliquer les règles de sécurité, les règles de conduite en cas d'accident, les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.

Savoir adapter le comportement adéquat en cas d'accident, dispositions d'urgence, responsabilités, mise en sécurité.

• Droit du transport public particulier de personnes et réglementation spécifique à l'activité taxi (3h30)

Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux et trois roues. Transport de personnes à mobilité réduite, précautions, sanctions administratives et pénales.

Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique.

Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales

Connaître le régime des autorisations de stationnement

Connaître les règles de tarification d'une course de taxi

Connaître les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, assis professionnellement (TAP)

• Gestion et développement commercial (utilisation des NTIC) (3h30)

Savoir fidéliser ses clients

Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise

Savoir développer un réseau de partenaires

Formateur

- Malus organisme agréé par la Préfecture de l'Indre pour animer les stages relatifs à la profession de taxi. Intervenant Christophe BERNAL, Titulaire de la Capacité professionnelle de conducteur de taxi obtenu en 1995. Chauffeur de taxi depuis 1995



Renseignements et inscription

Votre contact formation :

Annick ROUSSILLIAT
02 54 08 80 03

Formation-continue.36@cma-cvl.fr

HANDICAP

Référent handicap du centre de formation

Yannick LAURENT
02 54 08 70 00

[ylaurent@cma-cvl.fr](mailto:y laurent@cma-cvl.fr)

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

- ORGANISME DE FORMATION
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Centre – Val de Loire

N° de SIRET
130 027 980 00015

N° de déclaration d'activité :
enregistré sous le numéro
24450381045

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

- SITE DE FORMATION DE L'INDRE :

ZAC des Chevaliers
31 Rue Robert Mallet Stevens
BP 296
36006 CHATEAUROUX CEDEX

N° de SIRET
130 027 980 00106.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et mises en situation.

Documents remis

- Un support de cours sur les outils et les méthodes est remis à chaque participant.

Indicateur de performance

- La satisfaction est recueillie via nos enquêtes sous notre outil HSW-Formaeva. Elles sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à 2 mois).

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- En amont de la formation, **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orientation vers l'action de formation adaptée à son besoin.
- A l'occasion des échanges, **un questionnaire** est complété et permet au conseiller d'identifier le parcours passé et les attentes du stagiaire afin de personnaliser et individualiser la formation. Une synthèse est ensuite remise au formateur, avant l'entrée en stage.
- A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est remis au candidat.

Toute information demandée à un stagiaire a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Prise en compte de l'appréciation des stagiaires

- Lors de la dernière séance de la formation il sera demandé à chaque stagiaire de compléter une **enquête de satisfaction** sur le déroulement de la formation. Avec l'appui externe de la société **Horizontal Software un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours **puis un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation.

Évaluation des acquis de la formation

- A la fin de la formation il est remis **une attestation** pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de « être capable de ». Elle **mesure les capacités développées en formation**, qui pourront être mises en œuvre dans une situation sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise. Cette évaluation est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

Suivi Post Formation

- **Un suivi individuel peut être proposé.** Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés (devis sur demande).

Bilan pédagogique du stage

- Le formateur établit un bilan pédagogique synthétique qui est transmis pour validation au responsable du service ou au coordinateur pédagogique.